



Le contexte réglementaire et institutionnel – le cas du Québec

Présenté par Marcel COMIRÉ, directeur général du COVABAR

obv Richelieu / Saint-Laurent

COVABAR

Plan de la présentation

- Introduction
- Le contexte réglementaire (canadien et québécois)
- Le contexte institutionnel
- Les outils de planification
- Les outils financiers
- Contexte local
- Conclusion

Introduction

- La lutte aux changements climatiques (CC) et l'adaptation sont intégrées dans la planification gouvernementale et territoriale depuis une dizaine d'années
- **Le gouvernement fédéral intervient principalement dans la réduction des émissions de GES.**
- Le partage des compétences laisse aux provinces la gestion des problématiques territoriales
- **Le Québec offre un cadre réglementaire et institutionnel plus pointu** tout en laissant les initiatives d'adaptation à la discrétion des municipalités et des acteurs locaux

Aperçu du partage des compétences

Fédéral	Provincial	Municipal
Gouvernance de l'eau		
Pêche	Régularisation du débit	Délimitation et gestion des zones inondables
Navigation maritime et marine marchande	Habilitation en matière d'exploitation des eaux	Gestion des eaux usées et pluviales
Gestion des eaux limitrophes avec les États-Unis	Approvisionnement en eau	Adoption de règlements en environnement
Installations et bien fonciers fédéraux (Parcs nationaux, écluses, etc.)	Lutte contre la pollution	
	Mise en valeur de l'énergie thermique et hydroélectrique	
Ministères concernés : Environnement et Changement Climatiques Canada Pêche et Océan Canada Ressources Naturelles Canada Transport Canada Parcs Canada	Ministères concernés : Ministère du développement durable, et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) Ministère des Forêts de la Faunes et des Parcs (MFFP)	

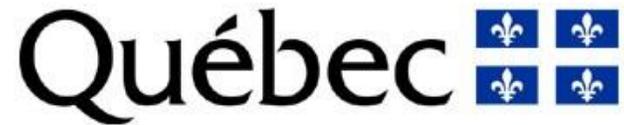
Source : Gouvernement du Canada (2016) <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/legislation-gouvernance/responsabilite-partagee.html>

Canada

Le cadre réglementaire fédéral

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (1999)

- Loi cadre qui vise la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable.
- Elle intègre des règlements qui encadrent notamment les émissions de GES.



Le cadre réglementaire québécois

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (1972)

- Instaure un régime d'autorisation environnementale pour tous projets susceptibles d'altérer la qualité de l'environnement
- Modifiée en 2017, elle intègre la prise en compte des CC dans son processus d'autorisation environnementale (« test climat »).
- Crée dans la foulée le « Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État »

Sources: Québec (2017) <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=620>
(Publications, 2018) <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>

Le cadre réglementaire québécois (suite)

Politique nationale de l'eau (2002)

➔ Elle reconnaît et implante officiellement la gestion intégrée par bassin versant au Québec.

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (2009)

➔ Reconnaît « [...] l'apport fondamental des milieux associés à la ressource en eau, notamment quant à la qualité et à la quantité de l'eau, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques »

Source: Publications Québec (2018) <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>

Le cadre réglementaire québécois (suite)

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (2017)

- ➔ Précise la définition de milieux humides et hydriques (MHH) et vise à freiner leur perte
- ➔ Intègre le principe d'« aucune perte nette » et complète le régime d'autorisation environnementales relatifs aux MHH
- ➔ Reconnaît la valeur écologique des MHH, notamment pour la séquestration du carbone et l'atténuation des CC
- ➔ Favorise la création de programmes pour la restauration et la conservation de MHH à travers le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Cadre institutionnel fédéral et québécois

- **Le gouvernement fédéral a un engagement fluctuant** en terme d'encadrement de la lutte et de l'adaptation aux CC
- **L'adaptation est laissée en grande partie à la charge des gouvernements provinciaux et au acteurs locaux** : les municipalités et les organismes à but non lucratif
- Deux grandes catégorie d'outils :
 - Théoriques : constitués de stratégies, de plans d'actions de guides
 - Financiers : principal levier à la réalisation de projets par les acteurs régionaux et locaux. Il y a plus de programmes provinciaux que fédéraux

Au fédéral



Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada

- Créée en 2005 par le Gouvernement du Canada, composée de groupes de travail thématiques (agriculture, zones côtières, etc.)
- Objectifs : soutenir la collaboration entre les gouvernements en matière d'adaptation.
- Créée en 2016 le programme « **Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA)** »
- En 2019 : des programmes et la création de projets en coopération avec toutes les provinces seront annoncés. Peu d'information est disponible à l'heure actuelle.

Au Québec

Ouranos

Québec 🇅🇵 / Canada 🇨🇦

- Créé en 2001 et financé par 2 ministères fédéraux et 9 ministères provinciaux
- Le consortium réalise des projets à l'échelle locale et régionale autour de 3 volets :
 - simulations et analyses climatiques ;
 - scénarios et services climatiques; vulnérabilités,
 - impacts et adaptation.
- A réalisé des plans d'adaptation en collaboration avec des municipalités à travers le Québec

Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Québec 🇅🇵

- Créé en 2001 et administré par le MDDELCC
- Met à disposition l'Atlas hydroclimatique, qui présente une synthèse de l'impact des changements climatiques sur le régime hydrique du Québec méridional à l'horizon 2050.
- <http://www.cehq.gouv.qc.ca/atlas-hydroclimatique/CrucesPrintanieres/Q1max2P.htm>

Les outils de planification

Plans cadres fédéraux

2016

Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016–2019



Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Plans cadres québécois

2012

Stratégie gouvernementale sur les changements climatiques 2013-2020 (SGDD)



Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC)

2015

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020



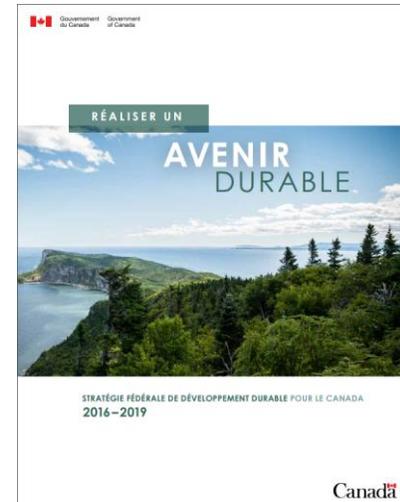
Plan d'action du développement durable 2015-2020 (PADD)

2018

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016–2019

- ➔ Mets les bases du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.
- ➔ 13 objectifs à long terme, dont 1 relatif à la protection des plans d'eau.
- ➔ Offre des cibles à moyen et court termes.
- ➔ Fixe la cible d'émission de 523 mégatonnes (Mt) de « CO2 équivalent », d'ici 2030, soit 30% inférieur à ceux de 2005
- ➔ Engageait le gouvernement fédéral à ratifier l'Accord de Paris.

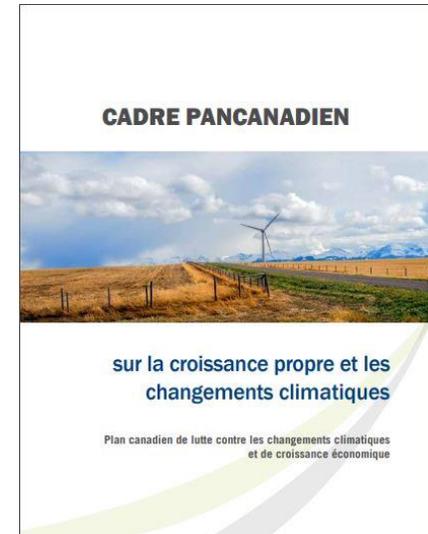


Canada

Canada

Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

- ➔ Est le produit de la consultation des 6 provinces et territoires du Canada et des peuples autochtones
- ➔ Se base sur 4 piliers :
 - Tarification de la pollution par le carbone;
 - Mesures de réduction des émissions de GES; (7)
 - Mesures d'adaptation (5);
 - Mesures pour accélérer l'innovation, soutenir les technologies propres et créer des emplois (4).
- ➔ Offre des exemples d'initiatives provinciales

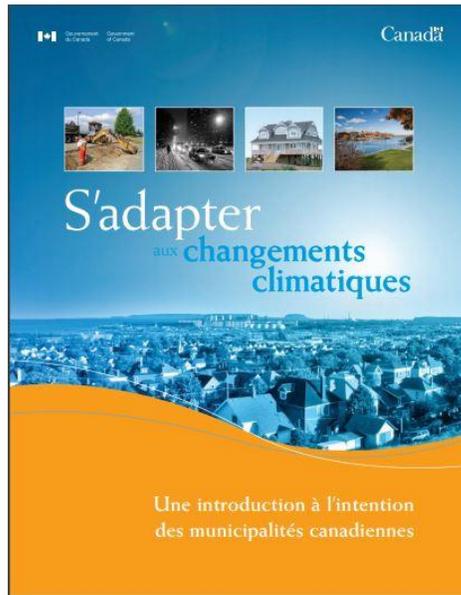


Canada

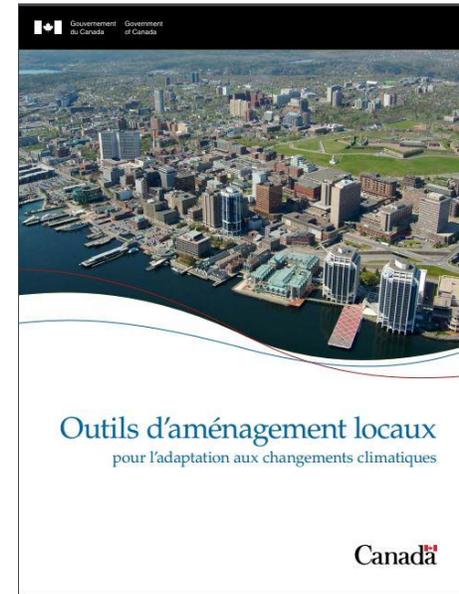
Source : Gouvernement du Canada (2016b) : http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-fra.pdf

Autres exemples d'outils de planification

Canada



Thèmes : Aide aux processus décisionnel et études de cas (2010)



Thèmes : Outils d'aménagement du territoire et outils d'aide à la décision (2012)

Sources : Ressources Naturelles Canada (2010) <https://www.nrncan.gc.ca/environnement/ressources/publications/impacts-adaptation/rapports/municipalites/10080#toc>

Source 2 : Ressources Naturelles Canada (2012) <https://www.nrncan.gc.ca/sites/www.nrncan.gc.ca/files/earthsciences/files/landuse-f.pdf>

Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020

→ Priorités d'intervention sur 4 enjeux :

- Bien-être de la population,
- les activités économiques,
- l'environnement bâti,
- les milieux naturels et services écosystémiques

→ 4 orientations transversales et 4 orientations spécifiques.

→ Ne définit pas de cibles ni d'indicateurs.



Québec 

Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC)



- Cible de réduction des émissions de GES de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020, soit 11,7 Mt équivalent CO₂.
- ➔ Risque de ne pas être atteinte et nécessitera l'achat de crédit carbone hors Québec (de l'ordre de 4 Mt).
- 30 priorités, 150 actions, 14 ministères et organismes du gouvernement impliqués.

Québec 

Source : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fon>

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/faq.htm#6-infrads-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf>

<http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201705/11/01-5097215-quebec-ratera-ses-objectifs-de-reduction-des-ges.php>

PACC 2013-2020 (suite)

→ A permis la création de programmes de financement qui favorisent, à différents degrés, la lutte aux CC et l'adaptation :

- **Prime – vert** : favorise les pratiques agroenvironnementales durables, notamment sur les enjeux préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et de lutte aux CC
- **Action-Climat Québec** : favorise l'engagement et l'action citoyenne dans la lutte aux CC
- **Climat Municipalités Phase 2** : finance les projets d'infrastructures résilientes, d'infrastructures vertes et les technologies propres.



Québec 

Source : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fon>

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/faq.htm#6-infrads-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf>

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD)

- Chaque ministère a dû préparer un plan d'action de développement durable en 2016 sur la période 2015-2020.
- 8 orientations, 21 objectifs, reste un plan général.



Québec

Plan d'action du développement durable 2015-2020 (PADD)

- Présente 29 actions liées avec les priorités du PACC 2013-2020
- *Action 28* : vise à mettre en place une Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM)
- *Action 29* : a permis la création de l'Atlas hydroclimatique
- Seul plan cadre québécois à offrir des indicateurs et des cibles

Source : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/plandd/plan-action-dd2015-2020.pdf>

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

- ➔ Destinée à prendre le relai de la Politique nationale de l'eau.
- ➔ Consultation de 140 organisations du domaine de l'eau et les commentaires d'environ 300 citoyens-nes (recueillis en ligne)
- ➔ Phase 1 du plan d'action élaborée sur la période 2018-2023
- ➔ Certaines orientations et leurs objectifs associés intègrent la prise en compte des CC en ce qui à trait :
 - À la prévention et gestion des risques liés à l'eau
 - À l'acquisition de connaissances
 - Au développement économique



Québec

Les outils financiers fédéraux

→ Programmes Action pour le climat

Canada^{ca}

- Destinés à des projets étudiants, de jeunes, de peuples autochtones, d'OBNL ou de petites ou moyennes entreprises.
- Projet pilote sur 2017-2018, 15 initiatives ont été choisies.

→ Programme ÉcoAction

Canada^{ca}

- Destinés aux OBNL, aux associations et aux organismes de bienfaisance.
- Finance des projets sur la qualité de l'eau et les changements climatiques (mesures d'atténuation ou mesures d'adaptation).

Les outils financiers fédéraux (suite)

→ Programme Municipalités pour l'innovation climatique

Québec  / Canada 

- Financé par le Gouvernement du Canada et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT).
- Offert par la Fédération canadienne des Municipalités (FCM).
- Subventionne :
 - Plans d'adaptation et de réduction des émissions, de GES
 - Compensations salariales temporaires au personnel municipal engagé dans la mise en œuvre d'initiatives de lutte aux CC.

Source : <https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/municipalites-pour-linnovation-climatique-mic/>

Les outils financiers québécois



Fonds Vert

- ➔ Créé en 2006, il a trois sources de financement :
 - La vente aux enchères d'unités d'émission de GES issues du marché du carbone
 - La redevance pour l'utilisation de l'eau
- ➔ Il finance des initiatives en gestion intégrée de l'eau et sur les CC, dont certaines favorisant l'adaptation régionale ou locale :
 - les Tables de Concertation Régionales (TCR)
 - le Réseau-Rivières
 - le Portail des connaissances de l'eau
 - La Rés-Alliance

Les outils financiers québécois (suite)

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

Québec 

→ Créé en 2017, il est financé entre autres par :

- La tarification des autorisations environnementales, des amendes et des sanctions administratives;
- La contribution découlant d'ententes fédérales-provinciales
- Les sommes perçues à titre de compensation pour l'atteinte aux MHH en vertu de la LQE

→ Il vise à appuyer des projets ou des programmes de recherche, d'acquisition de connaissances, de sensibilisation et d'éducation.

Les outils financiers québécois (suite)



Québec 

Programme Climat municipalités – Phase 2

→ Volet 1

Réalisation d'analyses ou d'études visant à documenter les conditions de réalisation des projets de réduction et d'adaptation

→ Volet 2

Réalisation de projets pilotes permettant l'expérimentation de techniques (d'infrastructures vertes, d'aménagements résilients et de technologies vertes) ou d'innovations sociales visant la lutte contre les changements climatiques

Sources : MDDELCC (2018) - <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/>

Les outils financiers québécois (suite)

Exemple de plan d'action sur le territoire du COVABAR :

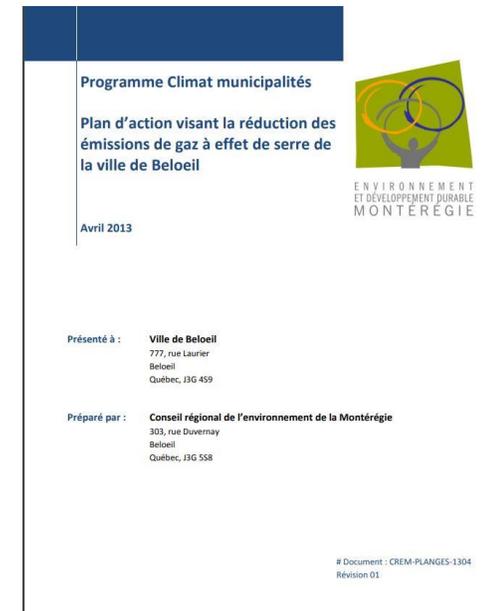
La ville de Beloeil s'est dotée d'un plan d'action visant la réduction des émissions de GES lors de la phase 1 du programme.

Parmi les mesures proposées en lien avec la gestion de l'eau :

- Mettre en place une campagne de sensibilisation de la population à une consommation rationnelle de l'eau potable
- Modifier la réglementation municipale pour rendre obligatoire l'installation de toilettes à faible débit dans les nouvelles constructions.



Québec 



Source : Beloeil (2012) - <https://beloeil.ca/wp-content/uploads/Plan-action-Beloeil-CREM-GES.pdf>

Contexte local

- Aucune entité municipale sur le territoire du COVABAR n'a adopté de plan d'adaptation aux CC, à ce jour.
- Mais les Villes prennent des mesures d'adaptation à travers leurs schémas d'aménagement, les règlements municipaux ou la collaboration à des projets de gestion durable des ressources.
- Pour favoriser la planification, des enjeux subsistent :
- Responsabiliser les mairies et les Directions générales sur le développement durable.
- Sensibiliser la fonction publique à la lutte aux CC autant que le public
- Leadership de la Ville est fondamental pour favoriser la concertation

Contexte local (suite)

- Le COVABAR, à travers son **Plan directeur de l'eau**, s'est doté de son propre cadre d'intervention pour favoriser l'adaptation à travers ses projets actuels et futurs tels que :
 - La stabilisation et revégétalisation de bandes riveraines,
 - La sensibilisation des municipalités, des riverains et du public,
 - La réalisation concertée de plans de gestion durable des plans d'eau ou de conservation et de gestion des MHH.
- D'autres OBNL interviennent sur le territoire et participent à l'effort d'adaptation. Pour n'en citer que certains : Conservation de la Nature Canada, la Fondation pour la Faune, Fondation Rivière, le ROBVQ, etc.

Source : Entretien avec John Husk, Conseiller municipal à Drummondville (Ville participante à la Rés-Alliance)

Conclusion

- Le gouvernement fédéral offre aux provinces un cadre général de lutte aux CC et intervient principalement sur le contrôle des émissions de GES
- Le Québec encadre la lutte aux CC et l'adaptation sur son territoire à l'aide d'outils théoriques et des outils financiers
- Il se situe plus dans une logique pratique que dans une planification prospective à long terme
- L'adaptation est laissée en grande partie à la charge des gouvernements provinciaux et aux acteurs locaux : les municipalités et les organismes à but non lucratif
- Les acteurs locaux et municipaux implantent des mesures d'adaptation sans pour autant les étiquetées comme telles.

À vos questions !